

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi APPEL A PROJETS - PROGRAMMATION 2010 CAHIER DES CHARGES

I. PLIE DE L'AGGLOMERATION CHALONNAISE

Le PLIE de l'agglomération chalonnaise a émergé fin 2003, dans le cadre de la programmation des crédits du Fonds Social Européen 2000 - 2006 - Objectif 3. Pour la reconduction du dispositif à partir de 2008 dans le cadre des orientations stratégiques d'interventions définies pour le Fonds Social Européen sur la période 2007-2013, un protocole d'accord 2008-2013 a été validé en septembre 2008 avec les partenaires : Etat, Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de Saône-et-Loire.

Plateforme de coordination des actions des partenaires, le PLIE entend apporter des réponses locales aux besoins des demandeurs d'emplois et aux besoins des employeurs locaux en renforçant l'adéquation entre les deux en répondant à un objectif global de stabiliser sur des emplois durables des personnes qui en étaient éloignées du fait de leur difficultés sociales et professionnelles.

Le PLIE est une organisation qui permet de fonder une cohérence d'intervention favorable aux publics en insertion dans une logique de complémentarité, de « plus-value » des politiques publiques existantes nationales, régionales, départementales, intercommunales et répondant aux engagements européens liés à la réglementation du FSE.

La loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a reconnu les PLIE et la circulaire de la DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 en a élargi les missions en définissant les PLIE de la manière suivante :

« Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un dispositif de mise en cohérence des dépenses publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés. »

Ils mobilisent pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiées, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'Etat, le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle : collectivités locales, entreprises, et organismes professionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations...

Les PLIE sont la traduction locale d'une orientation de l'Union européenne qui vise à compléter par des initiatives et des plans locaux, les stratégies nationales d'insertion et d'emploi des publics en difficulté. Il mobilise à ce titre le Fonds Social Européen.

II. CONTEXTE LOCAL

1. Le rôle du PLIE

Pour assurer ces missions, le PLIE s'appuie sur un plan d'action annuel qui détermine les priorités et modes d'intervention mis en œuvre pour atteindre les objectifs au regard des besoins ciblés sur son territoire.

Les finalités poursuivies par le PLIE s'appuient sur celles définies dans le Programme opérationnel national du 9 juillet 2007 « compétitivité régionale et emploi », et notamment par les axes 3 et 5 des axes prioritaires d'intervention pour la mise en œuvre du Fonds Social Européen en France de 2007 à 2013.

«la principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté avec un accompagnement très renforcé des participants. » Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs. Enfin, ils contribuent au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs.

Le plan d'action du PLIE s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- organiser l'accompagnement individuel renforcé et individualisé ;
- accroître les possibilités d'emploi pour des catégories prioritaires (jeunes, femmes, seniors, travailleurs handicapés) et faciliter l'accès à la formation.
- proposer une offre d'insertion pertinente et efficace pour permettre l'accès au marché local de l'emploi après le parcours d'insertion ;
- mobiliser et renforcer le partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion ;
- développer la collaboration avec le monde économique local, accroître les collaborations en entreprises (plus de passerelles, tutorat, représentation des métiers....) ;

2. Les publics visés

- Le participant PLIE devra habiter l'une des 39 communes du Grand Chalon.
- Le dispositif du PLIE et les actions relevant de sa programmation s'adressent aux personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle confrontées à une mise à l'écart du marché de l'emploi liée à différents facteurs : qualification inadaptée, âge, logement, santé, mobilité, marginalisation.
- Les caractéristiques des publics du PLIE sont les suivantes :
 - Demandeurs d'emploi de plus de 12 mois
 - Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA-ASS),
 - Demandeur d'emploi résidant dans les zones urbaines
 - Demandeur d'emploi Travailleur handicapé
 - Jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et/ou primo demandeurs d'emploi,
 - Personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle durable : cumul d'emplois précaires, habitants des quartiers prioritaires du CUCS, victimes de discriminations, personnes issues de l'immigration (diplômes étrangers, problèmes linguistiques), personnes fragilisées socialement et professionnellement souhaitant s'engager vers un parcours d'insertion vers l'emploi...

L'entrée sur le dispositif PLIE :

L'orientation sur le PLIE est prescrite par une structure d'accueil (Pôle-emploi, mission locale, communes, associations...). L'appréciation de la situation des personnes et les propositions d'intégration dans le PLIE sont du ressort du comité opérationnel.

Toute personne inscrite dans le dispositif PLIE doit être en mesure de suivre socialement un parcours d'insertion, dans une démarche volontaire de retour à l'emploi.

Les personnes intégrées dans le dispositif PLIE officialisent leur volonté de s'engager dans une logique de parcours individualisé par la signature d'un contrat d'engagement individuel.

3. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs

L'objectif du PLIE est l'accès et le maintien à l'emploi ou en formation qualifiante de tout participant. Est considéré comme une sortie positive du PLIE :

- Tout contrat de travail, hors contrats aidés de plus de six mois consécutifs et attestés (attestation d'emploi à 6 mois, attestation de formation qualifiante, extrait K bis pour la création d'entreprise...)
- Toute formation qualifiante sanctionnée par un diplôme, un titre homologué, ou un certificat professionnel, voir une reprise de scolarité

Les contrats aidés sont pris en compte dans le cadre d'un suivi spécifique pour tenir compte de leur pertinence dans les étapes de parcours professionnel.

Le PLIE, sur la période 2008-2013, suivra au moins 900 participants avec un objectif, au niveau des entrées, d'accorder une place prioritaire aux femmes pour répondre aux objectifs nationaux sur le volet emploi des femmes et aux constats locaux sur le besoin d'avoir un axe fort d'intervention sur l'accompagnement renforcé à l'emploi et la qualification de ce public.

Le taux global de sortie positive est fixé globalement pour tous publics intégrant le dispositif à 50% dont 42% en taux de sortie positive en emploi et 8% en taux de sortie en formation qualifiante. Pour atteindre cet objectif global, des variations de taux de 35% à 65% sont prévues au protocole en fonction de la typologie du public accueillis, une grille d'entrée étant appliquée pour les prescriptions au PLIE.

4. Le partenariat

Les bénéficiaires (opérateurs) du PLIE sont prestataires parce qu'ils répondent à un appel à projets ou à une commande du PLIE. Ils doivent satisfaire à la mise en œuvre du cahier des charges du PLIE et s'engagent à mettre en place et animer l'action pour laquelle ils auront été retenus dans la programmation annuelle du PLIE. Le bénéficiaire s'engage à tenir compte des règles de transparence, d'éligibilité et d'obligation de rendu des informations.

Une collaboration partenariale entre le bénéficiaire retenu, le PLIE, les référents et les entreprises, les organismes de formation, et tout autre partenaire est nécessaire pour une bonne coordination des parcours individuels.

Le référent informe les partenaires et le PLIE sur l'avancement du parcours de chaque participant, communique les justificatifs nécessaires à la traçabilité des parcours effectués et réalise les bilans en cours et en fin d'actions. Ceux-ci sont chargés de saisir leurs données dans la base de données commune aux PLIE « ABC Viesion » soit au sein de leur structure soit au sein des locaux du PLIE.

Chaque participant du PLIE a un référent unique pendant tout le parcours d'insertion. Ce référent de parcours qui travaille dans une structure d'accueil est le garant du parcours sur les problématiques de

l'intéressé en lien et en complémentarité avec « le référent d'étape », lorsque la personne est placée sur des actions de parcours. Le référent de parcours reste le garant de la cohérence entre plusieurs étapes.

Tout bénéficiaire, qu'il soit une collectivité, une association, une entreprise, un organisme de formation, une structure d'insertion par l'économie, signe une convention avec le PLIE pour chaque action déterminée. Cette convention précise les obligations qui s'imposent dans le cadre du PLIE et inclut les règles inhérentes au co-financement des actions par du FSE.

Tout bénéficiaire devra être en capacité de répondre aux obligations du FSE et d'accepter les modalités liées au contrôle de service fait par l'organisme intermédiaire et gestionnaire du FSE. (voir notice explicative en annexe)

III. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Depuis l'automne 2008, la situation de l'emploi se dégrade en Saône-et-Loire plus que dans l'ensemble de la Bourgogne du fait d'une prépondérance d'activités industrielles. Ce sont en effet ces secteurs d'activité qui accusent le plus rapidement les effets de la baisse d'activité en période de crise.

Pour le bassin d'emploi de Chalon-sur-Saône, le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A (en recherche active, disponibles, sans emploi) a tendance à remonter depuis le mois de juillet 2008 après une baisse constante depuis 2006.

En septembre 2009, le taux de chômage (catégorie A) dans la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône est inférieur à la moyenne de Saône-et-Loire 8,8% contre 9%.

La demande d'emploi a augmenté de 28,5% en un an (de 4310 demandeurs en septembre 2008 à 5539 demandeurs en septembre 2009).

En cette période de conjoncture économique défavorable en raison de la crise financière mondiale, on constate donc que le chômage repart à la hausse pour le territoire de chalon-sur-Saône, et plus spécifiquement pour les seniors (+2%) et pour les demandeurs d'emploi de longue durée (+1 ans), dont le taux de chômage a augmenté de 3%.

Le marché de l'emploi n'aperçoit donc pas la sortie de la crise, même si la progression du taux de chômage toute catégorie confondue a fait une pause au 2ème trimestre 2009 après six mois de dégradation importante et rapide entre le 4ème trimestre 2008 et mars 2009, qui peut s'expliquer par le besoin de personnels durant les congés d'été pour les entreprises qui se sont séparées d'un maximum de leur personnel permanent ou intérimaire ; le chômage ne va pas diminuer dans les mois à venir, et on doit se préparer à une dégradation en 2010.

IV. LES THEMES DE L'APPEL A PROJETS

Trois axes d'intervention prioritaires font l'objet de l'appel à projets pour 2010 :

- Axe 1 : La mise en place d'un accompagnement individualisé et renforcé des participants par un référent unique ;
- Axe 2 : Le travail autour du projet professionnel et ses freins : atelier linguistique ou « Passeport pour l'emploi », développement personnel ou « Relooking ».
- Axe 3 : Accompagnement vers l'emploi : soutien à l'insertion par l'activité économique, développement de la relation avec l'entreprise, positionnement et accompagnement dans les clauses d'insertion dans les marchés publics, accompagnement des seniors.

V. LES MODALITES DE DEPOT DES PROJETS

Dans le cadre réglementaire des financements FSE, le PLIE de l'Agglomération Chalonnaise a l'obligation de lancer un appel à projets auprès de bénéficiaires potentiels. Les projets seront reçus et étudiés lors du comité technique et seront ensuite validés par le Comité de pilotage. Pour 2010, les demandes FSE seront gérées directement par la DRTEFP après examen par le Service PLIE.

Les réponses à l'appel à projets se font selon un principe d'action en direction d'un public ciblé et domicilié sur le territoire de l'agglomération.

Un bénéficiaire peut disposer plusieurs projets. Dans ce cas, il conviendra de déposer un dossier par opération. Pour tous les projets proposés, le dossier devra comporter :

- le projet complet de l'opération (document Word)
- le budget de l'opération (document Excel)
- les éléments permettant la constitution ou la mise à jour du dossier permanent (statuts, liste des membres, RIB...)

Au terme de l'appel à projets, le bénéficiaire retenu pour la mise en œuvre d'une opération, conventionnera avec le PLIE et devra répondre aux exigences imposant des obligations au PLIE et à ses partenaires, notamment celle de vérifier l'utilisation des fonds versés à l'organisme prestataire (Contrôle de service fait). L'organisme prestataire devra donc :

- Fournir une situation budgétaire à mi-parcours et à la fin de l'action
- Fournir un bilan quantitatif et qualitatif à mi-parcours et à la fin de l'action

⇒ **La notice explicative pour le montage du dossier de demande de subvention Fonds social européen Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » jointe à l'appel à projets fournit le détail des obligations du porteur de projet**

Date limite et adresse de dépôt des projets

Le 29 janvier 2010 délai de rigueur

A l'adresse postale suivante

PLIE DE L'AGGLOMERATION CHALONNAISE
Maison de l'Emploi et de la Formation du Chalonnais
1 Avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE
et

Aux adresses courriels suivantes

emmanuelle.rossinol@legrandchalon.fr
j.leray@mefduchalonais.fr

1 exemplaire version papier et 1 exemplaire par courriel

VI Présentation des opérations éligibles

(pages 6 à 17)

Fiche 1

Référent de parcours / Référent de parcours jeunes

Cette action constitue l'articulation majeure du système d'appui à l'insertion professionnelle des publics dans le cadre du PLIE de la CACVB.

Elle se traduit par un accompagnement personnalisé du participant dès l'entrée dans le dispositif PLIE jusqu'à la confirmation de sa sortie à l'emploi. Le PLIE nomme pour chaque participant un référent de parcours. C'est une personne nominativement identifiée et qualifiée pour assurer cette fonction.

Le parcours est défini comme l'itinéraire de la personne composé d'actions (étapes) opportunes pour atteindre l'objectif de sortie du PLIE (mise à l'emploi, création d'activité, formation qualifiante)

Le référent est un interlocuteur unique : c'est la personne ressource pour le participant du PLIE

- Il est chargé d'identifier les problématiques de celui-ci, de coordonner ses démarches de recherches d'emploi en mobilisant toutes les compétences, réseaux et moyens nécessaires à sa disposition sur le territoire du PLIE du Grand Chalon pour permettre son accès et son maintien dans l'emploi.
- Il construit d'un bout à l'autre le parcours professionnel avec le participant, en planifie les différentes étapes et anticipe les différentes articulations possibles entre ces étapes jusqu'à l'emploi.
- Il permet au participant d'être acteur de son parcours, s'assure que celui-ci dispose de toute information utile et il lui permet d'avoir un accès direct aux offres d'emploi
- Il se tient informé, en permanence, des évolutions juridiques des cadres d'intervention liés à l'emploi, la formation, l'insertion et les métiers.
- Il est garant de l'accompagnement de la personne, de la mobilisation des actions (ou étapes) opportunes, et de l'évaluation régulière des actions menées avec les opérateurs d'étapes.
- Il occupe une fonction de chargé d'insertion professionnelle, est présent tout au long du parcours et assure le suivi dans l'emploi pendant 6 mois après l'intégration.
- Il rend compte du parcours dans les outils définis par le PLIE (logiciel ABCViesion, fiches d'émargement...)
- Il signale en comité de suivi, et éventuellement en comité opérationnel, les cas de « suspension de parcours » pour motif de santé, ou autres motifs externes.

Un référent PLIE à temps plein a en charge en moyenne 80 personnes en file active en suivi, ce qui lui permet d'assurer un accompagnement adapté à la personne ; avec une moyenne de 2 entretiens par mois pour un participant.

La mission comporte une obligation de réserve concernant les informations données en confidentialité par les participants ou transmises par le référent social lors de l'échange d'information dans le cadre « du diagnostic partagé ». Les éléments transmis aux partenaires sont soumis à l'accord de la personne intéressée.

Compte tenu des orientations du projet de protocole relatif à la mise en œuvre d'une procédure de suivi simplifiée (PSS) pour les publics prioritaires sur les structures d'insertion par l'activité économique (IAE, AF, EI, ETTI), le référent de parcours professionnel assure pour ces publics un suivi mensuel.

Les principes généraux d'un parcours d'insertion :

o L'entrée sur le dispositif PLIE

Sur la base du diagnostic partagé et de l'adhésion de la personne, un prescripteur propose l'entrée dans le dispositif PLIE et soumet le dossier du participant au comité opérationnel chargé de valider ou d'invalider l'entrée sur le dispositif.

Les membres de cette instance sont chargés d'élaborer conjointement un plan d'actions réaliste et progressif, au vu de la situation globale du participant.

Le positionnement sur une étape peut être proposé par le référent de parcours en accord avec le participant.

Les actions d'étapes sont des actions ponctuelles répondant à un but identifié, permettant la progression des personnes, en cohérence avec l'objectif du parcours.

o La présentation du dispositif aux participants

Le principe d'adhésion/engagement volontaire de la personne dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle, renforcé et personnalisé est acté dans le contrat d'engagement signé entre le Président du PLIE et le participant.

Le référent présentera à la personne le dispositif du PLIE, les différentes actions du PLIE et lui précisera les modalités d'intervention des financements européens dans le cadre d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé personnalisé et de la mise en œuvre de différentes actions dans le parcours d'insertion.

Objectifs

- o Remobilisation et valorisation du potentiel des personnes.
- o Inclusion sociale et professionnelle des jeunes
- o Développement de projet de formation en cohérence avec la demande du marché de l'emploi (tutorat, apprentissage, contrat de professionnalisation, EMT).
- o Immersion en entreprise
- o Reprise de scolarité

Le suivi en étapes et dans l'emploi

Lorsque le participant est en étape, le référent de parcours, en lien avec l'opérateur d'étapes, devra s'assurer du bon déroulement du parcours.

Il assurera le suivi de la personne durant les 6 premiers mois de la prise de poste sur un emploi de droit commun et transmettra un document attestant de la sortie positive : copie du contrat de travail ou attestation de formation.

Faute par le référent de ne pouvoir fournir ce justificatif la sortie ne sera pas comptabilisée comme sortie positive et ne pourra pas faire l'objet d'une saisie dans la base ABC.

Pour mener à bien cette mission le référent de parcours pourra identifier :

- o Des temps d'entretien et d'animation de groupe
- o Des temps concernant le parcours des candidats PLIE (mobilisation d'étapes, montage de dossiers divers - formation, administratif...), rencontre avec les bénéficiaires...
- o Des temps de travail administratif
- o Des temps liés à la participation au réseau PLIE

Le référent rend compte de l'ensemble de ces éléments afin d'identifier la progression du parcours, et la réalisation de l'action. Ces éléments font l'objet d'un contrôle de service fait.

Public ciblé

Le public ciblé est le public défini dans le cadre du protocole à savoir :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ d'un an de chômage)
- Les jeunes sans qualification, primo demandeurs d'emploi, ou jeunes avec qualification inadaptée
- Les candidats des minimas sociaux (RSA – ASS)
- Les travailleurs handicapés
- Les personnes fragilisées socialement et rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle durable cumulé d'emplois précaires habitants des quartiers prioritaires CUCS, victimes de discrimination, personnes issues de l'immigration..

Evaluation

Quantitative

- Montée en charge ;
- Nombre de positionnements sur des étapes ;
- Nombre d'entretiens par candidat ;
- Nombre d'étapes réalisées (mise en situation de travail, mobilisation, formation, intégration à l'emploi) ;
- Nombre de sorties positives (caractéristiques des sorties positives) ;
- Nombre de ruptures et autres sorties (caractéristiques des ruptures) ;
- Nombre d'entretiens assurés avec les entreprises ou organismes de formation dans le cadre du maintien dans l'emploi ;
- Nombre de participations des candidats à des ateliers collectifs ;
- Nombre d'ateliers collectifs animés par les référents.

Qualitative

- Typologie du public PLIE (problématiques des personnes, statut, nature des demandes, etc.)
- Mobilisation du partenariat (partenaires économiques, associatifs, institutionnels...)
- Inscription dans une dynamique territoriale
- Moyens et outils de communication utilisés en direction du public (offres d'étapes, emploi, formation...)
- Nature des étapes proposées, repérage et remontée des besoins.

Fiche 2

Chargé(e) de Relation Entreprises

Le **CRE** est une personne ressource, il a pour mission la prospection d'entreprises ciblées, il intervient directement sur l'offre et la demande en s'assurant que les offres recueillies correspondent au niveau de qualification ou formation des personnes en portefeuille.

En effet il s'agit de convaincre un employeur de procéder au recrutement d'une personne en insertion.

Objectifs

- dynamiser la recherche d'emploi des personnes par une démarche collective de soutien à la recherche d'emploi.
- permettre aux participants une exploration plus fine de la filière professionnelle, des évolutions de carrière possibles dans un secteur d'activité préalablement ciblé.
- cibler des entreprises du secteur en vue et procéder à l'envoi de candidatures.
- effectuer la visite de l'entreprise, définir sa nature d'activité et postuler directement.
- effectuer un rendu de la visite d'entreprise et élargir la prospection d'offres d'emploi ciblé.

Public ciblé : participants du PLIE

- Personnes proches de l'emploi selon les critères spécifiques aux secteurs professionnels visés.
- Public post IAE ayant bénéficié d'un contrat aidé.

Plus Value recherchée

La plus-value de ces actions consistera à créer les conditions d'une amélioration dans les processus de gestion de ressources humaines des entreprises partenaires.

- Aider à la définition du projet par une approche concrète du monde professionnel.
- Négociation et contractualisation avec l'employeur en vue de coopération autour du recrutement et de l'intégration des nouveaux salariés.
- Diminution du taux de rupture de contrat de travail.

Moyens à mobiliser

- Repérage et proposition de candidature du PLIE.
- Coopération et contractualisation avec les employeurs.
- Modalités d'intervention et de concertation tripartite : employeur, participant, accompagnant.
- Partenaires potentiels : organismes de formation, Pôle-emploi, branches patronales, chambres consulaires.
- Mobilisation des aides à l'emploi, des mesures de formation et des outils d'aide à la ressource humaine.

En fonction des besoins identifiés pour les publics sur le territoire, un chargé de relations entreprises à temps plein peut accompagner en moyenne 60 personnes sur l'année.

Dans le cadre de sa mission, l'objectif individuel est de 30 placements de plus de 6 mois par an et par ETP CRE.

A titre indicatif, il est par ailleurs attendu que le travail du CRE permette à 60% des personnes d'avoir au moins une intégration dans l'emploi sur l'année.

Evaluation

Quantitative :

- nombre de candidats accompagnés
- nombre de positionnements sur offres
- nombre de mises en situation de travail
- nombre d'offres collectées (par entreprise, par métier...)

Qualitative :

- typologie du public PLIE (profils des personnes, nature des demandes, freins détectés, statut, résident en quartier prioritaire ZUS...)
- moyens et outils de communication utilisés en direction du public (offre d'emploi,...)
- nature des étapes proposées
- nature des employeurs
- amélioration de la connaissance des métiers et des contextes professionnels

Fiche 3

Insertion par l'Activité Economique

Cet axe concerne l'ensemble des actions proposées par des structures d'insertion par l'activité économique telles qu'Associations Intermédiaires (AI), Entreprises d'Insertion (EI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Régies de Quartiers, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ainsi que celles d'associations offrant un contrat de travail.

Objectifs visés

- L'apprentissage de nouvelles compétences professionnelles ou la mobilisation dans une démarche de progression professionnelle
- Le réentraînement aux rythmes de travail et l'apprentissage des codes et usages de l'entreprise
- Préparer la sortie des postes d'insertion en favorisant une intégration rapide sur un emploi classique

Public ciblé : participants du PLIE

- Participant du PLIE ayant besoin de passer par l'étape SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique), en contrat à durée déterminée d'insertion (contrat aidé) ou contrat classique avant d'accéder au secteur marchand.
- Personne ayant un objectif professionnel à valider et/ou à concrétiser

Plus Value recherchée

- Proposer aux participants du PLIE un contrat de travail au sein d'une SIAE, leur permettant d'envisager un retour vers l'emploi durable.
- Préparation à la sortie sur une stabilisation professionnelle
- Collaboration avec des employeurs, immersion en entreprise, collaboration avec la structure PLIE dans le cadre des clauses d'insertion.
- Organisation de la rotation sur les postes de travail.
- Augmenter le recours aux contrats en alternance afin de renforcer les chances d'intégration à l'emploi durable

Moyens à mobiliser

- Les organismes de formation et le service public de l'emploi, notamment pour la recherche d'offres d'emploi.
- Le secteur économique traditionnel

Evaluation

Quantitative

- montée en charge dans l'action
- nombre d'heures travaillées par les participants
- nombre de contrats de mise à disposition (pour les AI)
- nombre de bilans tripartites avec le référent de parcours / nombre de participants
- nombre de sortie positive à l'issue de l'action

Qualitative

- identification voire traitement des freins à l'emploi, pendant l'entretien ou pendant une mission de travail et retour d'information aux référents de parcours
- évolution (professionnelle et personnelle) des participants pendant leurs contrats de travail
- validation/redéfinition du projet professionnel

Fiche 4

Accompagnement et suivi des publics dans le cadre de la clause d'insertion du PRU

Objectifs

- assister le PLIE dans la mise en œuvre de la clause d'insertion
- accompagner dans l'emploi les participants du PLIE en saisissant l'opportunité des clauses sociales.
- définition des besoins et étude des postes
- réalisation d'un diagnostic initial permettant de mesurer la motivation des publics à s'inscrire dans une démarche de formation et de qualification en vue d'intégrer les métiers du BTP
- effectuer un suivi régulier des participants positionnés sur les entreprises retenues dans le cadre du PRU.

Public ciblé

- Participants du PLIE résidant en priorité sur les quartiers concernés par le PRU
- Public ayant un projet BTP à définir et pour lesquels le positionnement sur les clauses constituerait un tremplin et une évaluation en milieu de travail
- Public ayant besoin d'un accompagnement renforcé pour concrétiser un projet professionnel tourné vers les métiers du bâtiment

Plus Value recherchée

- Mise en place de parcours progressifs de professionnalisation permettant le retour à l'emploi
- La formalisation de l'action par la mise en place d'un accompagnement sur l'accueil, l'information et la fidélisation des entreprises partenaires
- L'accompagnement de la démarche post IAE

Evaluation

- La place dans le partenariat local et la communication envisagée par le bénéficiaire autour de l'action fera partie intégrante de l'évaluation de l'action
- Le développement du partenariat avec les acteurs concernés (Grand Chalon, OPAC, communes, entreprises...).

Quantitative

- Montée en charge dans l'action
- Temps de présence dans l'action du participant
- Nombre d'entreprises impliquées
- Nombre de personnes positionnées sur des chantiers dans le cadre du PRU

Qualitative

- Identification des problématiques des personnes
- Assiduité des personnes dans l'activité proposée
- Reprise de la confiance en soi et adhésion aux démarches de formation
- Apports de l'action : remobilisation dans les démarches de recherche d'emploi ou de formation

Fiche 5

Atelier linguistique

« Passeport pour l'emploi »

Objectifs

- Favoriser l'insertion professionnelle par l'apprentissage du français des publics PLIE étrangers au issus de l'immigration
- La non maîtrise du français constitue un frein important à l'insertion professionnelle des publics en difficulté

Public ciblé : 20 participants du PLIE pour lesquels l'entretien ou le suivi professionnel a révélé une carence en français entendue comme compétences professionnel.

Participants du PLIE jeunes ou adultes, immigrés ou issus de l'immigration ayant besoin d'améliorer leurs acquis linguistiques, plus particulièrement ceux ayant une perspective d'insertion professionnelle à moyen terme, présentant les caractéristiques suivantes :

- Personnes non ou peu scolarisées dans leur pays d'origine, éprouvant des besoins en termes d'alphabétisation
- Personnes faisant face à une problématique linguistique relevant du Français Langue Etrangère
- Personnes étrangères possédant un diplôme étranger

Plus-value recherchée

L'une des difficultés auxquelles les demandeurs doivent faire face dans leur parcours d'insertion est de combiner l'acquisition de compétences professionnelles et linguistiques. Ils n'ont pour certains jamais suivi de formation et ne sont pas habitués aux modalités qui y sont liées.

Le contenu de la formation doit prendre en compte ce double objectif et permettre :

- Un accompagnement social (logement, santé, parentalité, autonomie, liens avec les services concernés par les difficultés rencontrées par ces participants)
- Un accompagnement professionnel (valorisation de l'expérience, élaboration d'un projet professionnel, mises en relation avec les entreprises)

Evaluation

Quantitative

- Nombre de personnes ayant participé à l'action
- Volume d'heures réalisées
- Nombre de sorties vers l'emploi

Qualitative

- Progression obtenue sur l'échelle linguistique
- Progression obtenue sur l'appropriation des codes liés au métier
- Nature et durée des contrats de travail obtenus
- Freins relevés entravant l'accès à l'emploi
- Freins relevés empêchant le maintien à l'emploi

Fiche 6

Développement personnel - « Relooking »

Le contexte

Un certain nombre de personnes rencontrent une problématique par rapport à l'image qu'elle renvoie. Ceci se traduit, lors de l'entretien d'embauche par une perte de confiance en soi, une dévalorisation de son image, par une présentation de soi lors de l'entretien, soit inadaptée au poste pour lequel la personne postule. Ce qui a pour conséquence le non-(recrutement

Le PLIE souhaite mettre en œuvre des actions autour de la confiance en soi

Ce travail se fait en complémentarité avec le référent PLIE

Ces actions prennent la personne dans sa globalité pour lui permettre d'améliorer son image, lui démontrer que de nombreux emplois sont à sa portée, avec des compétences acquises ou à acquérir

Objectifs

- Identification des points de blocage pour accéder à l'emploi en apprenant à mieux se connaître, communiquer, oser, se valoriser, se poser...
- Travailler les attitudes, les postures et la communication verbale dans le cadre de la relation aux professionnels
- Permettre d'améliorer ses compétences à exposer ses capacités et compétences par téléphone, d'augmenter les chances d'obtenir des entretiens d'embauche : coaching téléphonique
- Valoriser « la présentation de soi » dans le cadre d'une relation professionnelle (prendre soin de son image, apprendre à se mettre en valeur, s'adapter aux différentes situations)
- Favoriser la prise de confiance en soi en travaillant autour des techniques de valorisation personnelle en situation professionnelle
- Travailler sur les représentations du monde du travail (l'employeur, le recruteur, les collègues de travail...), le positionnement personnel au sein de l'entreprise
- Déclencher des désirs de mieux être
- Amener la personne à retrouver un intérêt, de la motivation, à concrétiser des démarches

Public ciblé : participants du PLIE orientés sur l'atelier par les référents de parcours

- Personnes n'arrivant pas à décrocher d'entretiens d'embauche
- Personnes pour lesquelles les entretiens n'aboutissent pas

Evaluation

Quantitative

- Nombre de participants orientés et par quel prescripteur
- Nombre d'entretiens obtenus

Qualitative

- Progression des participants
- Une fiche de suivi sera tenue à jour pour chaque participant

Fiche 7

Accompagnement des Seniors

Opération de remobilisation et d'accompagnement dans l'emploi adaptée aux seniors

Le contexte

Avec un taux d'emploi des 55-64 ans d'un peu moins de 38 %, les seniors en France sont loin de jouer pleinement leur rôle sur le marché de l'emploi et dans l'économie. Ce faible taux d'emploi s'explique principalement par l'existence en France d'une rupture importante entre 59 et 60 ans, le taux d'emploi passant de 42% à 59 ans à 25% à 60 ans.

Dans le contexte de crise économique, les seniors sont souvent en première ligne lors des vagues de licenciement. Aussi pour faciliter le maintien et le retour à l'emploi des seniors, le Gouvernement a lancé une opération « Bonnes pratiques Seniors » en novembre 2008 qui a permis de recueillir des actions positives en matière d'emploi des seniors. Ce guide va désormais être envoyé aux entreprises et permettre ainsi le lancement de plans d'actions pour l'emploi des seniors d'ici à 2010.

Les entreprises qui n'auront pas négocié à temps avec les partenaires sociaux des mesures concrètes pour des salariés âgés, seront menacées d'une pénalité financière.

Objectifs

- Aider au maintien dans l'emploi des plus de 50 ans
- Un soutien moral et un accompagnement dans les démarches de recherches d'emploi
- Valoriser le potentiel des seniors et lutter contre les discriminations liées à l'âge
- Améliorer la proportion des seniors en emploi en luttant notamment contre les facteurs qui les excluent et favoriser leur employabilité quelle que soit leur situation (en emploi ou en recherche d'emploi)
- Mobilisation des contrats aidés en particulier le CIE en faveur de l'emploi des seniors.

Public ciblé : participants orientés sur l'étape par les référents de parcours
Participants du PLIE ayant plus de 50 ans.

Plus Value recherchée

La plus-value générale de l'axe est de proposer aux participants des actions leur permettant de surmonter les difficultés de retour à l'emploi.

- Adaptation des mesures d'aides à l'emploi des seniors
- Diversification des moyens de lutte contre les discriminations liées à l'âge
- Renforcement des mesures d'accompagnement et de promotion des candidatures des seniors en entreprise
- Faire évoluer la représentation française des seniors dans l'entreprise.

Moyens à mobiliser

- le référent de parcours du participant de l'action (en amont de l'action parfois, toujours pendant et si possible après l'action)
- un accompagnement socioprofessionnel renforcé et un travail en étroite collaboration avec les acteurs du monde économique.
- un coaching et un accompagnement fort dans les démarches de recherches d'emploi avec utilisation des outils de techniques spécifique

Evaluation

- Nombre d'entreprises informées ou sensibilisées à cette problématique.
- Nombre de contrat aidés CIE décrochés
- Nombre de CDD ou CDI.

Quantitative

- Nombre de participants orientés et par quel prescripteur
- Nombre d'ateliers organisés et nature des ateliers
- Nombre et identité des personnes présentes dans les ateliers
- Nombre de participants ayant accédé à l'emploi

Qualitative

- Nature des contrats de travail
- Bilan des freins entravant l'accès et le maintien dans l'emploi
- Un bilan spécifique de fin d'année sera demandé.
- Une trame de bilan sera fournie à la signature de la convention qui comprend une grille d'évaluation pour l'action collective et une grille d'évaluation individuelle à partir des indicateurs suivants : dynamisation, confiance en soi
- La rédaction d'un bilan qualitatif permettra de vérifier l'apport de l'action pour les participants